

CIRCULAIRE

Dossier : AP 5/3/2

Destinataires: Points focaux du PROE

Date : 13 octobre 2021

Circulaire : 21/116

Objet : **Mise en œuvre du Plan d'actions pour les récifs coralliens du Pacifique – Première phase de consultation**

Madame, Monsieur,

Le Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique a été approuvé lors de la 30^{ème} réunion du PROE en septembre 2021. Ce Plan, élaboré en concertation avec les Membres, les partenaires scientifiques et ONG, identifie huit domaines d'action prioritaires dans lesquels la coopération régionale peut aider les pays et territoires membres à progresser collectivement dans la gestion des récifs coralliens. La version finale du plan est disponible via le lien suivant:

<https://library.sprep.org/sites/default/files/2021-10/pacific-coral-reef-action-plan-fre.pdf>

La 30^{ème} réunion du PROE a chargé le Secrétariat d'initier le soutien à la mise en œuvre du plan de manière collégiale et intersectorielle. La première étape de ce travail consiste ainsi à consulter les Membres pour identifier leurs besoins prioritaires en termes de soutien et d'assistance technique afin de répondre aux menaces pesant sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés.

Pour ce faire, le PROE a engagé une consultante, Mme Kate Davey, afin de mener ces consultations initiales. Afin de répondre au caractère intersectoriel de ces enjeux, nous souhaiterions si possible échanger avec des représentants de différents ministères et administrations, en particulier ceux ayant compétence sur la pêche d'une part et l'environnement d'autre part.

Mme Kate Davey vous contactera donc sous peu afin de convenir d'un moment propice à ces premiers échanges. Le PROE travaillera en étroite collaboration avec la consultante durant ce processus. Pour toute question à ce sujet, merci de contacter Peter Davies (peterd@sprep.org) et Nicolas Rocle (nicolasr.ext@sprep.org).

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les plus cordiales.



Kosi Latu
Director General

KL/PD/ma